

1^{er} projet de règlement numéro 2021-271
modifiant le règlement de zonage numéro 2007-115

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu par l'ensemble des conseillers :

Qu'il soit adopté et décrété par règlement ce qui suit :

Article 1 ***Modifications et ajout de zones***

Le plan de zonage, secteur urbain, considéré comme étant la carte PZ-2 du règlement de zonage # 2007-115, est modifié afin de modifier les zones RA-7, RA-16, RA-18, M-3, M-4, M-6, AF-4, et de créer la zone M-10, tel qu'apparaissant à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 2 ***Grille des usages permis et des normes***

La grille des usages permis et des normes, considérée comme étant l'annexe 1 du règlement de zonage # 2007-115, est modifiée, tel qu'apparaissant à l'annexe 2 du présent règlement, afin de modifier certains usages dans la zone M-1 et d'établir les usages dans la zone M-10.

Article 3 ***Construction et usage permis en cours avant, latérales et arrières***

L'article **5.3.1 Cours avant, latérales et arrière** du **chapitre 5 : Usages permis dans les cours avant, latérales et arrière** du **Règlement de zonage n° 2007-115** est modifié afin de remplacer l'alinéa a) par celui-ci :

- a) les perrons, les balcons les galeries et les avant-toits n'excédant pas 2 mètres de la marge de recul, sauf dans les cours latérales et arrière où ils doivent être implanté en respect des marges de recul prescrit

Article 4 ***Symétrie et apparence extérieure des résidences unifamiliales jumelés***

Le **chapitre 6 : Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments** du **Règlement de zonage n° 2007-115** est modifié afin d'ajouter l'article **6.6** suivant :

6.6 **Symétrie et apparence extérieure des résidences unifamiliales jumelés**

Une résidence unifamiliale jumelée doit respecter la symétrie quant à la façade principale de la résidence à laquelle elle est attenante. La symétrie peut différer à l'égard d'un garage attenant ou d'un abri d'auto conformément aux dispositions du chapitre 9 du présent règlement.

Une résidence unifamiliale jumelée doit également respecter l'apparence de la résidence à laquelle elle est attenante quant au choix des types et de la couleur de matériaux de revêtement extérieur.

Article 5 *Dispositions particulières pour les enseignes et panneaux-réclames sur socle*

L'article **15.5.5** intitulé **Terminologie** du **chapitre 15 : Affichage** du **Règlement de zonage n° 2007-115** est modifié afin d'ajouter l'alinéa e) suivant :

- e) Tout panneau-réclame ou enseigne sur socle doit être perpendiculaire à la ligne de rue.

Article 4 *Entrée en vigueur*

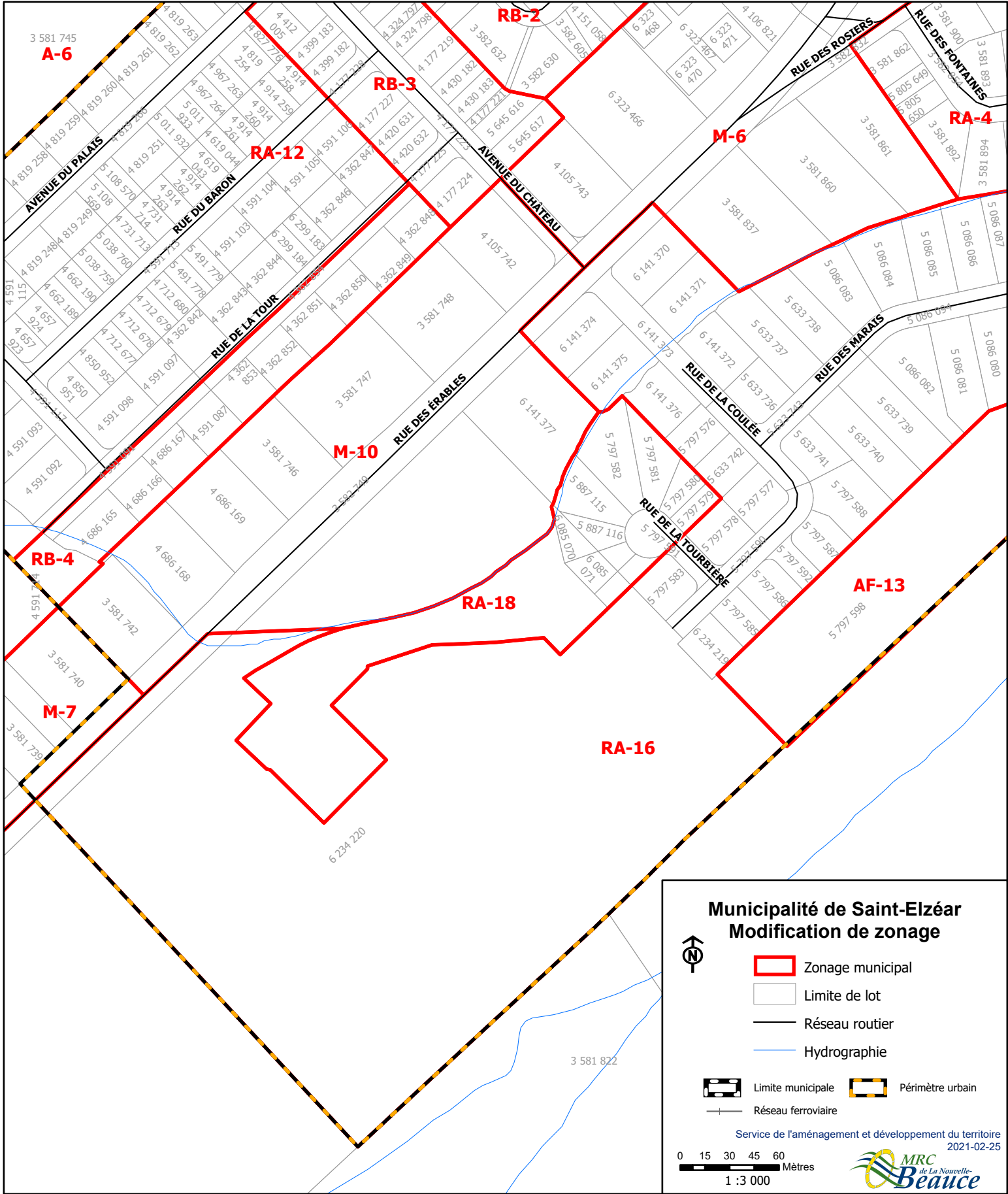
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Carl Marcoux
Maire

Mathieu Genest
Secrétaire-trésorier

Annexe 2

Règlement no.



TYPES D'USAGE/ ZONES	M 6	M 10																
RÉSIDENCES																		
Résidence unifamiliale : isolée	✓	✓																
jumelée	✓	✓																
en rangée	11	11																
mobile																		
saisonnaire																		
Résidence bifamiliale isolée	✓	✓																
Résidence multifamiliale	✓	✓																
Habitation en commun	✓	✓																
COMMERCES																		
Vente en gros																		
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	21																	
marchandises en général	✓																	
produits de l'alimentation	✓																	
automobiles, embarcations, avions et accessoires																		
vêtements et accessoires	✓																	
meubles, mobilier, équipements	✓																	
autres activités de vente de détail	20																	
Hébergement et restauration	5																	
SERVICES																		
Finance, assurance et services immobiliers	✓	✓																
Personnel	✓	✓																
D'affaires	17	17																
De réparation	23																	
Professionnel	✓	✓																
De construction																		
Gouvernemental	✓	✓																
Éducationnel	✓	✓																
Divers (religieux, syndicat, etc.)	✓	✓																

TYPES D'USAGE/ ZONES	M 6	M 10																
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES																		
Aliments et boisson																		
Tabac																		
Industrie du cannabis																		
Produits en caoutchouc et en plastique																		
Cuir et produits connexes																		
Textile																		
Vestimentaire																		
Bois																		
Meuble et articles d'ameublement																		
Papier et produits en papier																		
Imprimerie, édition et industries connexes																		
Première transformation de métaux																		
Produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)																		
Machinerie (sauf électrique)																		
Matériel de transport																		
Produits électriques et électroniques																		
Produits minéraux non métalliques																		
Industrie de produits du pétrole et du charbon																		
Industrie chimique																		
Autres industries manufacturières																		
TRANSPORT ET COMMUNICATION																		
Infrastructure de transport																		
Transport par véhicule moteur																		
Communication, centre et réseaux	√	√																
Service public (infrastructure)	√	√																
Éoliennes																		
CULTURE, RÉCRÉATION, LOISIR																		
Exposition d'objets culturels	√	√																
Assemblée publique	3	3																
Amusement	3	3																
Activité récréative	3	3																
Centre touristique et camp de groupes																		
Parc	√	√																
Camping																		
AGRICULTURE ET RICHESSES NATURELLES																		
Agriculture																		
Activité reliée à l'agriculture																		
Exploitation forestière et services connexes																		
Pêche, chasse, piégeage et activités connexes																		
Exploitation et extraction de sable et gravier																		
Exploitation et extraction de la pierre																		

CONDITIONS D'IMPLANTATION	M 6	M 10											
Marge de recul avant (min) (mètres)	8	8											
Marge de recul avant (max) (mètres)	10	10											
Marge de recul latérale (min) (mètres)	2	2											
Marge de recul arrière (min) (mètres)	2	2											
Hauteur maximum (étages ou mètres (m))	3	3											